



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 51900

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la méconnaissance des institutions européennes et du fonctionnement de l'Union européenne dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'information de nos concitoyens sur les institutions européennes et le fonctionnement de l'Union européenne doit indéniablement progresser, ainsi que l'indiquait un récent sondage Eurobaromètre (Quelle Europe ? Les Français et la construction européenne, mai 2009) : plus des deux tiers des personnes interrogées estiment ne pas se sentir bien informées sur le fonctionnement de l'Union européenne (69 %) et seuls 7 % des Français sont tout à fait d'accord pour dire qu'ils se sentent bien informés. Si la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008 a permis de davantage parler d'Europe en France, l'effort de communication et d'information doit être poursuivi et accru. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des derniers mois, qui seront poursuivies et renforcées : mise en place d'un site d'information généraliste sur l'Europe (www.touteurope.fr), développement d'actions de communication dans le cadre d'un « partenariat de gestion » avec la Commission européenne, soutien aux projets mis en oeuvre par la « société civile » (états généraux de l'Europe, à Lille en 2007, Lyon en 2008 et Strasbourg en 2009), contribution du Gouvernement français au programme européen « L'Europe pour les citoyens », qui soutient les jumelages de villes, les échanges de jeunes et les projets transeuropéens. Au-delà de ces actions, la présence de l'Union européenne dans le débat public français doit être renforcée. En effet, sept Français sur dix estiment que les médias devraient davantage leur parler de l'Union européenne (71 %). Divers projets de communication « grand public », sont actuellement en cours d'examen, auxquels le ministère des affaires étrangères et européennes ainsi que le secrétariat d'État aux affaires européennes seront associés. Un enjeu majeur en la matière réside également dans la manière dont les débats politiques français et européen s'articulent. La même enquête fait en effet apparaître que trois quarts des personnes interrogées estiment que les hommes politiques français devraient davantage leur parler de l'Union européenne (76 %).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51900

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5471

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8024